

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

*Documents officiels*

Cinquième Commission  
45e séance  
tenue le  
lundi 16 décembre 1996  
à 15 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 45e SÉANCE

Président : M. SENGWE (Zimbabwe)

Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

SOMMAIRE

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997  
(suite)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/51/L.63 relatif au  
point 37 de l'ordre du jour

POINT 141 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LES ACTIVITÉS  
DU BUREAU DES SERVICES DE CONTRÔLE INTERNE (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.5/51/SR.45  
17 juin 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997  
(suite)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/51/L.63 relatif au point 37 de l'ordre du jour (A/C.5/51/43)

1. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) déclare que par le projet de résolution A/51/L.63, l'Assemblée générale a l'intention de proroger la participation de l'ONU, aux côtés de l'Organisation des États américains (OEA), à la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH). Le mandat de la composante ONU de la MICIVIH serait prorogé de sept mois, jusqu'au 31 juillet 1997, avec possibilité d'une nouvelle prorogation jusqu'au 31 décembre 1997.
2. Le Secrétaire général a estimé à 3 400 000 dollars, déduction faite des contributions du personnel, les dépenses supplémentaires entraînées par la prolongation de la MICIVIH, dont 2,9 millions couvriraient les dépenses communes de personnel liées au maintien des 116 postes actuels. L'appui administratif continuerait d'être assuré par la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH). Toutefois, l'importance de cet appui devra être examinée à la lumière des décisions qui détermineront l'avenir de la MANUH dont le mandat vient à expiration le 31 mai 1997.
3. Par ses résolutions 50/86 B et 50/231, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant brut de 6 278 900 dollars pour la période du 8 février au 31 décembre 1996. Les dépenses effectivement engagées par le Secrétaire général pour cette période se sont élevées à un montant brut de 5 533 300 dollars (montant net : 4 931 400 dollars), nécessaire pour une ouverture de crédit au titre du premier rapport sur l'exécution du budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997. Le Comité consultatif a révisé les estimations avec la collaboration des représentants du Secrétaire général et a conclu qu'il était possible de faire des économies dans certains domaines tels que les frais de voyage et de consultants.
4. Dans la mesure où le mandat de la MICIVIH pourrait être prolongé au-delà du 31 juillet 1997, le Comité consultatif n'a pas recommandé de réduire les estimations présentées dans le rapport du Secrétaire général. Le Comité consultatif a demandé que les économies qui pourraient être réalisées figurent dans la prochaine présentation du budget de la MICIVIH. En conséquence, si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution A/51/L/63, un crédit additionnel de 3 400 400 dollars devrait être inscrit pour 1997 au chapitre 3 du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997. Il faudrait également ouvrir un crédit additionnel de 365 900 dollars au chapitre 31 (Contributions du personnel), lequel serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent, au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). Ces prévisions de dépenses supplémentaires devraient être examinées dans le contexte des crédits révisés pour l'exercice biennal 1996-1997.
5. Le PRÉSIDENT suggère que, sur la base de l'état présenté par le Secrétaire général au sujet des incidences sur le budget-programme (A/C.5/51/43) et de la recommandation du Comité consultatif, la Cinquième Commission informe

l'Assemblée générale que si le projet de résolution A/51/L.63 était adopté, il y aurait lieu d'ouvrir un crédit additionnel de 3 400 400 dollars au chapitre 3 du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997, et qu'il faudrait également ouvrir un crédit additionnel de 365 900 dollars au chapitre 32 (Contributions du personnel), qui serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel), et que ces prévisions de dépenses supplémentaires devraient être examinées dans le contexte des crédits révisés pour l'exercice biennal 1996-1997.

6. Il en est ainsi décidé.

POINT 141 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LES ACTIVITÉS DU BUREAU DES SERVICES DE CONTRÔLE INTERNE (A.C.5/51/L.19)

Projet de décision A/C.5/51/L.19

7. Mme ARAGON (Philippines) présente le projet de décision A/C.5/51/L.19, aux termes duquel l'Assemblée générale déciderait de poursuivre l'examen du rapport annuel du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne à la reprise de sa cinquante et unième session.

8. Le projet de décision A/C.5/51/L.19 est adopté.

La séance est levée à 15 h 40.